

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréée par la Wallonie

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'autorisation d'accueillir des mouvements de jeunesse délivrée par le Bourgmestre de Wellin, Monsieur Benoît Closson,

L'autorisation	N°ECP060
Est délivrée à	Monsieur Quentin Marchal
Domicilié	Rue Basse 27, 6920 Sohier
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp de type terrain »
Pour le terrain	« Charreau », situé à Holenne, 6920 Sohier.
Superficie	0.8 hectares
Capacité maximale autorisée par le label	40 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 17/01/2034.

Le 18/01/2024

Amélie Collard
Secrétaire Générale de l'ASBL Atouts Camps